



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022

### COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 20 avril 2022 à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Dizier-Masbaraud, légalement convoqués en date du 15 avril 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de Saint-Dizier-Leyrenne, sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

#### Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie, SALADIN Christine, SIMONET Laura,

MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, KAPLAN Iskender, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,

SCAFONE Dominique

#### Excusés :

Mmes LEGRAND Coline, PRADEAU Carine,

MM. DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel

#### Pouvoirs :

Mme PRADEAU Carine a donné pouvoir à M. AUMEUNIER Sébastien

M. DURUDAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

M. LAROCHE Michel a donné pouvoir à M. PETIT-COULAUD Bastien

M. MARGOT Manuel a donné pouvoir à Mme SALADIN Christine

#### Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

#### Ordre du jour :

##### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

##### 2. Délibérations :

1 - Choix des entreprises pour le marché de travaux de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne

2 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne

3 - Approbation du plan de financement du projet de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne

##### 3. Questions Diverses

- Retour sur le marché de Pâques

- Information travaux multiservices

- Information travaux Masbaraud-Mérignat

- Sécurisation du terrain multisports Masbaraud-Mérignat

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 12 conseillers présents et 16 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris(e) au sein du Conseil municipal.

M. le Maire fait appel aux volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Laura SIMONET se porte volontaire.

M. le Maire indique que le compte rendu de la séance du 12 avril 2022 sera validé lors de la prochaine séance.

## 2. Délibérations

### ✚ 1 - Choix des entreprises pour le marché de travaux de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne

Mme SALADIN donne aux membres les informations relatives à la procédure de consultation.

La consultation concerne l'attribution du marché public n°2022-01 de travaux pour la réalisation des prestations nécessaires à la suppression d'un barrage et à la construction d'un nouveau barrage en amont de l'ancien.

Considérant le montant estimatif de l'opération, la consultation a été passée en procédure adaptée.

Les particularités du marché sont les suivantes :

Marché en trois phases annuelles (travaux préalables à la vidange, mise en dérivation de la retenue et création du nouvel étang)

Marché en trois lots (terrassement, maçonnerie et curage)

Marché à tranches fermes et optionnelles pour les lots 1 et 2 et tranche ferme pour le lot 3

Variante imposées (dénommées Prestations supplémentaires éventuelles PSE dans le marché) pour les trois lots

Les variantes sont autorisées.

Les montants estimatifs sont les suivants :

- Lot 1 – terrassement : 984 604.80 euros HT – variantes imposées incluses
- Lot 2 – maçonnerie : 300 034.50 euros HT – variantes imposées incluses
- Lot 3 – Curage : 227 850.00 euros HT – variantes imposées incluses

La consultation a débuté le 10 février 2022 et pris fin le 31 mars 2022. La publicité du marché a été réalisée par la diffusion d'un avis sur le BOAMP (le 10 février 2022 sous la référence 22-18607).

Le délai de validité des offres reçues est de 240 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les prix sont fermes et actualisables.

Des acomptes pourront être sollicités par le prestataire au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Leur montant sera défini avec le maître d'œuvre en fonction du % d'avancement.

Six plis ont été réceptionnés dans les délais impartis. Aucun opérateur économique n'a participé à la préparation du marché public.

Après examen, aucune candidature n'a été écartée. Les candidatures retenues sont les suivantes :

Entreprise	Adresse	Type de candidature	Sous traitants	Lot 1	Lot 2	Lot 3
BUESA	33710 TAURIAC	Individuelle	Oui	Oui		Oui
SAS EIFFAGE-FOREZIENNE	63370 LEMPDES	Individuelle	Non	Oui		Oui
SAS AGRAFEUIL	24620 TURSAC	Individuelle	Non	Oui		Oui
SAS EUROVIA PCL	23200 AUBUSSON	Individuelle	Oui	Oui	Oui	Oui
GUINTOLI SAS	23400 BOURGANEUF	Groupement (FRACASSO TP et TTPM SAS)	Oui	Oui	Oui	Oui
VINCI	33610 CANEJAN	Individuelle	Non	Oui	Oui	Oui

Aucun candidat n'a proposé de variante quel que soit le lot.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères d'attribution et de la pondération /20 suivante :

**Valeur technique :** 6 points Analysée à partir de 6 sous-critères.

**Délais de réalisation :** 3 points Analysé par cumul des délais d'exécution des trois tranches (sans tenir compte des délais de préparation de chantier).

**Montant des prestations :** 11 points Analysé à partir du montant global (tranche ferme + optionnelles + variantes imposées, le montant sans les variantes imposées ne changerait pas le résultat du classement).

M. le Maire soumet au vote l'attribution de chaque lot du marché.

Au regard des éléments présentés, de l'analyse et après délibération, les membres du Conseil municipal :

- Décident de retenir l'ensemble des variantes imposées (dénommées Prestations supplémentaires éventuelles PSE dans le marché) présentes dans les lots n°1, 2 et 3
- Approuvent l'attribution du marché de travaux arrêtés aux montants HT ci-après aux attributaires suivants :

	Lot n° 1 : Terrassement	Lot n° 2 : Maçonnerie	Lot n° 3 : Curage
Attributaire	BUESA	Groupement GUINTOLI SAS / FRACASSO TP / TTPM SAS	SAS AGRAFEUIL
Note / 20	18.70	20.00	16.11
Montant HT tranche ferme	117 362.95 €	49 258.00 €	109 348.00 €
Montant tranche optionnelle 1	383 314.80 €	44 321.00€	
Montant tranche optionnelle 2	303 307.54 €	167 447.50 €	
Montant total variantes imposées	13 354.40 €	21 500.00 €	27 522.50 €
Montant total HT du marché	<b>817 339.69 €</b>	<b>282 526.50 €</b>	<b>136 870.50 €</b>

- Autorisent M. le Maire à signer tout document afférent,
- Décident que la notification du marché sera conditionnée par l'obtention des crédits nécessaires.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Délibération prise à l'unanimité.

## ✚ 2 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne

M. le Maire présente aux membres l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de modifier une des missions complémentaires et l'ajout de deux missions complémentaires supplémentaires avec modification financière du marché sans remise en cause du montant total de l'opération. En effet, ces missions étaient prévues au programme dans le marché de travaux. Il est cependant plus pertinent de les exclure pour les intégrer au marché de maîtrise d'œuvre afin d'assurer une plus grande fiabilité des contrôles.

Conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque : 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ; 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ; et 6° Les modifications sont de faible montant.

La modification proposée répond à ces critères : l'article n°25 du CCAP du présent marché prévoit la possibilité de modifier le Contrat. Pour des raisons techniques, les prestations supplémentaires sont nécessaires au bon déroulement de l'opération et doivent être réalisées sous la responsabilité et la coordination du maître d'œuvre. Les modifications apportées représentent un faible montant, représentant un écart positif de 5,62% (inférieur à 10%).

Ces missions complémentaires s'intègrent à la tranche conditionnelle/optionnelle n°3 du marché, elles seront donc potentiellement notifiées par ordre de service en même temps que la dite tranche et comprennent :

### - Mission complémentaire n° 1 :

Etude géotechnique G2 pour la définition de la qualité des fondations du nouveau barrage :  
**3 132.60 € HT**

### - Mission complémentaire n° 7 :

Etude géotechnique G5 pour vérifier le compactage de la nouvelle digue : **2 087.25 € HT**

### - Mission complémentaire n° 8 :

Analyse agronomique des boues pour vérifier les possibilités d'épandage : **1 031.55 € HT**

### - Montant total de l'avenant n° 1 : 6 251.40 € HT

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant définitif du marché : initial + avenant n° 1
HT	111 102.00 €	6 251.40 €	117 353.40 €
TVA 20%	22 220.40 €	1 250.28 €	23 470.68 €
TTC	133 322.40 €	7 501.68 €	140 824.08 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 251.40 € HT,
- Autorisent M. le Maire à signer tout document afférent.

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 16

Délibération prise à l'unanimité.

↓ **3 - Approbation du plan de financement du projet de mise aux normes de l'étang communal de Saint Dizier Leyrenne**

Compte tenu de la décision d'attribution du marché de travaux et de la passation d'e l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre ce jour, le plan de financement du projet délibéré le 23 novembre 2021 (2021/122) doit être actualisé. Il convient de le soumettre de nouveau au vote avant transmission aux financeurs.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant, actualisé le 20 avril 2022 :

Date m à j 20/04/2022	MONTANT ELIGIBLE PREVISIONNEL INITIAL (sur estimation étude PRO) (base de calcul montant de subvention)	MONTANT ELIGIBLE PREVISIONNEL REEL (sur devis) (base de calcul montant de subvention)	DEPENSES PREVISIONNELLES REELLES (sur devis) en € HT	RECETTES PREVISIONNELLES INITIAL (sur estimation étude PRO)		RECETTES PREVISIONNELLES	
						en €	en %
Agence de l'eau Loire-Bretagne (taux de 60% appliqué sur montant HT) en cours d'instruction	820 857.09 €	734 279.67 €	1 479 291.86 €	410 428.54 €	25.64%	367 139.84 €	24.82%
Région Nouvelle-Aquitaine (taux de 10% appliqué sur montant HT) attribué	782 744.21 €	690 489.67 €		78 274.00 €	4.89%	69 048.97 €	4.67%
Conseil Départemental de la Creuse (taux de 16% appliqué sur montant HT) en cours d'instruction	842 739.89 €	779 112.56 €		126 410.98 €	7.90%	116 866.88 €	7.90%
DETR (taux variable appliqué sur montant HT pour ajustement) en cours d'instruction	1 450 767.32 €	1 479 291.86 €		642 236.00 €	40.12%	630 377.80 €	42.61%
Autofinancement				343 608.70 €	21.46%	295 858.37 €	20.00%
<b>TOTAL</b>				<b>1 600 958.22 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>1 479 291.86 €</b>	<b>100.00%</b>

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir débattu, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorisent M. le Maire à solliciter les financements détaillés ci-dessus.
- Décident que l'exécution des travaux sera conditionnée par l'obtention desdites subventions,
- Autorisent M. le Maire à signer les documents afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

### 3. Questions diverses :

#### Autres questions diverses non inscrites à l'ordre du jour

##### - Retour sur le marché de Pâques

Le marché a attiré beaucoup de monde, les animations ont été très appréciées. L'équipe a été agréablement surprise de voir l'affluence. L'association du tennis avait organisé une randonnée et a tenu la buvette. Pour autant, les commerçants n'ont pas augmenté leurs ventes.

Mmes DEMARGNE et SIMONET invitent les membres qui le souhaitent à les rejoindre. En effet, l'organisation à trois sur le long terme peut être épuisante.

##### - Information travaux multiservices

La chambre froide positive est en cours d'installation et devrait être mise en service très rapidement. Un léger problème de hauteur de passage pour les rolls subsiste, mais rien d'insurmontable.

##### - Information travaux Masbaraud-Mérignat

La séparation sur le parking est en cours, faite en régie. Les maçons ont commencé les travaux de sécurisation (escalier, accès cour). Des discussions sont en cours pour négocier l'achat d'un morceau de terrain qui permettrait une meilleure accessibilité depuis la RD 912 vers l'école.

##### - Sécurisation du terrain multisports Masbaraud-Mérignat

M. COUCAUD souligne l'importance de sécuriser le terrain multisports avec un filet. Il existe des solutions sous forme de filets de protection agréés. Le premier devis en sa possession s'élève à près de 10 000 € mais des recherches auprès d'autres fournisseurs devront être mises en œuvre.

Mme ROYERE est entièrement d'accord avec lui quant à la nécessité de sécuriser le site pour les enfants.


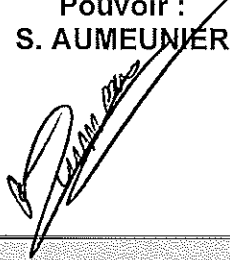
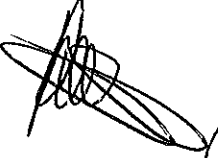

**L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21 h 15.**

**Le Maire,  
Joël ROYERE**

**La secrétaire de séance,  
Laura SIMONET**



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022

<b>Isabel CHABRIER</b>	<b>Céline DEMARGNE</b>	<b>Coline LEGRAND</b>	<b>Elodie MAINGOUTAUD</b>	<b>Carine PRADEAU</b>
Présente 	Présente 	Excusée	Présente	Excusée Pouvoir : S. AUMEUNIER 
<b>Julie ROYERE</b>	<b>Christine SALADIN</b>	<b>Laura SIMONET</b>	<b>Sébastien AUMEUNIER</b>	<b>Thierry COUCAUD</b>
Présente 	Présente : 	Présente 	Présent 	Présent 
<b>Patrick DURUDAUD</b>	<b>Iskender KAPLAN</b>	<b>Michel LAROUCHE</b>	<b>Manuel MARGOT</b>	<b>Bastien PETIT-COULAUD</b>
Excusé Pouvoir : L. SIMONET 	Présent	Excusé Pouvoir : B. PETIT- COULAUD 	Excusé Pouvoir : C. SALADIN 	Présent 
<b>Joël ROYERE</b>	<b>Dominique SCAFONE</b>			
Présent 	Présent 			